

BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2026



Photo

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date et lieu de naissance : _____ / _____ / _____ à _____

Profession : _____

Tél. : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ E-mail : _____

Personnes à prévenir en cas d'urgence : _____
Tél. : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Choix de licence (obligatoire) :

Licence 60 € Primo Licence 85 € à partir de septembre sous conditions

Option :

Emprunt matériel 30 € (excepté le leash)



Autorisation Photo/Vidéo

Je, soussigné(e) : _____ autorise le SCP à photographier et filmer

Mon enfant : _____ Moi-même

et donne l'autorisation au Club et à la FFS d'utiliser ces photos et vidéos pour tout outil de communication ainsi que pour le site www.surfingcapferret.com

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale / des 2 parents si séparation

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (entourer le titre correspondant) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) : _____ à participer aux activités encadrées par les moniteurs de l'école du Surf Club de la Presqu'île et accepte les conditions générales de vente de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

- Je garantis posséder un questionnaire de santé
- Je garantis avoir pris connaissance des conditions générales de vente du SCP et de la FFS et je les accepte.
- Je garantis avoir pris connaissance des procédures de mise à disposition du matériel et je les accepte.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadre réservé au club

N° Licence : _____

Mode de règlement : _____

N° Facture : _____

T-Shirt Carte adhérent

BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2026



Age	Forfait	Montant	Période	Informations	Discipline	Choix
6-10 ans	Polypockets	220 €	mi-mai à fin sept	mercredi matin (samedi matin sur juillet et août) samedi matin		
	Polypockets light	160 €	mi-juin à fin août	samedi matin		
Ado :11-17 Adultes	Printemps	135 €	avril à juin	<u>ado</u> = samedi horaires variables <u>adultes</u> = dimanche horaires variables	surf	
	Eté	135 €	fin juin à fin août	8 cours à positionner sur la période en fonction des dates prédéfinies	bodyboard	
	Automne	110 €	sept à oct	<u>ado</u> = samedi horaires variables <u>adultes</u> = dimanche horaires variables	surf	
	Relax	170 €	avril à oct	10 cours à positionner sur la période en fonction des dates prédéfinies -principalement semaine- adultes débutants	bodyboard	
	Année ado	350 €	avril à oct	samedi horaires variables	surf	
					surf	

* Une séance de 2h comprend le déplacement sur le lieu de pratique.

** Une séance de 2h selon planning

Une séance pourra être remplacée par un événement club (compétition...). Toute séance annulée sera reportée dans la mesure du possible.

Mise à disposition du matériel (soumis aux conditions météo et horaires des marées)

- **Veuillez-vous munir de votre leash** lors de l'emprunt matériel.
- Seuls les détenteurs de la carte emprunt 2026 auront accès au matériel du SCP et ceci dans les limites du stock disponible.
- Veuillez inscrire sur le cahier de « prêt du matériel », disponible à l'accueil : nom, prénom, date, heure, et type de matériel choisi.
- Veuillez laisser à l'accueil votre carte d'emprunt qui vous sera rendue une fois le matériel rendu :
 - Combinaisons retournées, rincées, rezippées sur un cintre et rangées par taille.
 - Planche(s) rincée(s) et rangée(s) dans le local en quinconce.
- Le matériel emprunté se fait pour le temps d'une session de surf et **ne doit pas s'étendre sur une journée complète** : plus particulièrement sur la période estivale « PAS DE PLANCHES QUI FONDENT AU SOLEIL »
- Le matériel emprunté doit être exclusivement utilisé sur la **Plage du Grand Crohot**. **Toute planche cassée sera remboursée par l'utilisateur.**

Attention : le surfeur qui n'aura pas suivi la procédure, sera deux fois averti par un poinçon sur sa carte d'emprunt. Au 3^{ème} avertissement, celui-ci se verra interdire l'emprunt du matériel, et sa carte d'emprunt SCP lui sera retirée.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription :

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation hors internet se fait par carte bancaire, chèque, espèces, coupons sport, chèques vacances ou virement bancaire. Le montant total est demandé pour valider la réservation.

Art.2 : Conditions de participation club :

Pour toute souscription à une prestation club, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Licence à jour obligatoire (dossier complet + règlement) ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs.

Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...).
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings du club.
- Transformés en avoir valable dans notre club et école de surf.
- Remboursés en dernier recours (uniquement école de surf).

Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure du Surf Club de la Presqu'île et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les créneaux horaires durent 2 heures.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile du Surf Club de la Presqu'île cesse en dehors de ce cadre. **Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants au Surf Club de la Presqu'île.**

Chaque personne inscrite est **responsable du matériel en cas de perte ou de vol**. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation à l'école Surf Club de la Presqu'île ou au club se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf, sous réserve de valider auprès de la Fédération Française de surf l'option « garantie corporelle ». **La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus.** Le Surf Club de la Presqu'île met à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires (licence pratiquant et compétition). Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art. 6 : Engagements du Surf Club de la Presqu'île :

Le Surf Club de la Presqu'île s'engage à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf et Fédération Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours.